

Entreprises de travail à façon de la viande

Plan de prévention





L'intervention dans l'entreprise du donneur d'ordre ajoute aux risques propres au travail de la viande des risques d'interférences avec l'activité, le matériel, les locaux de celui-ci.

La prévention passe donc par une analyse commune, donneur d'ordre-prestataire, des risques et une planification concertée d'actions de prévention à mettre en œuvre.

1 Intégration des éléments relatifs à la sécurité dans l'appel d'offre du donneur d'ordre

Cette intégration sera facilitée par :

- la description des travaux à effectuer ;
- le nombre prévisible de salariés affectés et les horaires de travail ;
- le repérage des locaux de travail (locaux de production mais aussi vestiaires, moyens de rangement, local de restauration, local de pause, locaux sanitaires).

2 Organisation de l'inspection commune et de la réunion commune

- Le chef de l'entreprise utilisatrice (EU) (ou son délégué) convoque le chef de l'entreprise extérieure (EE) (ou son délégué) pour la visite d'inspection et la réunion commune. Les délégués doivent avoir l'autorité, les compétences et les moyens pour décider d'actions de prévention concrètes et pertinentes. Il est utile que les chefs d'entreprises (ou les délégués) soient accompagnés d'une personne connaissant parfaitement le travail à réaliser (un cadre de proximité par exemple).
- Quand ils existent, les CHSCT de l'EU et de l'EE sont informés au moins trois jours avant.
- Lors de l'inspection commune, les situations pouvant générer des risques d'interférences sont examinées *(voir dans l'exemple de plan de prévention ci-après).*



Remarque : la réglementation qualifie le donneur d'ordre d'entreprise utilisatrice (EU) et l'entreprise prestataire d'entreprise extérieure (EE).



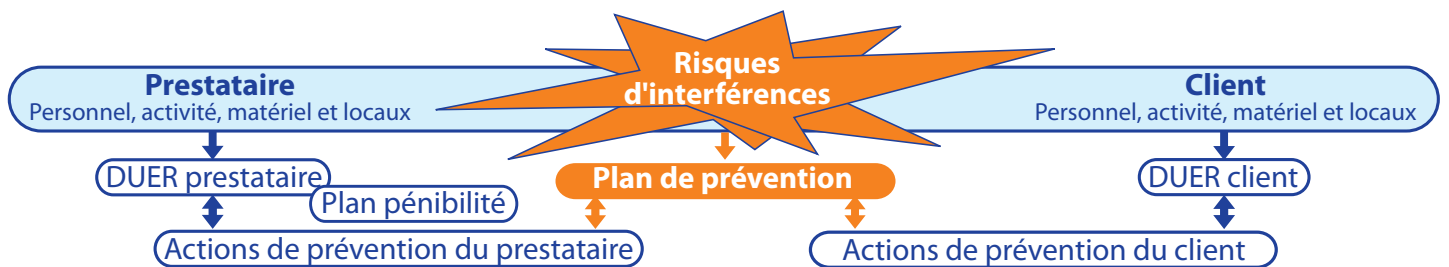
3 Rédaction du plan de prévention

Lors de la réunion commune, l'EU et l'EE rédigent un plan de prévention (voir exemple ci-après) indiquant les actions de prévention mises en œuvre par chacun à partir d'une **analyse commune des risques**. Ce plan est ensuite signé par chacun des chefs d'entreprise ou déléguaires.

Il est à noter que le plan de prévention est complémentaire du document unique d'évaluation des risques (DUER). Si le DUER contient les résultats de l'évaluation des risques liés à l'activité propre de l'EE (quelle que soit l'entreprise utilisatrice dans laquelle elle effectue ses prestations), le plan de prévention est, quant à lui, fondé sur l'analyse en commun (EU-EE) des

risques d'interférences. Par conséquent, une **entreprise prestataire n'a qu'un seul DUER complété par autant de plans de prévention que de chantiers** (voir schéma ci-dessous).

Il faut également noter que **le plan de prévention n'est pas un document de transmission aux salariés des instructions de sécurité**. Quand le plan de prévention indique la transmission d'instructions, l'information de l'encadrement et des opérateurs est à organiser et des moyens de communication adaptés sont à prévoir (réunions d'information, livrets d'accueil, fiches de postes, plans de circulation, affiches...).



4 Réalisation et suivi du plan de prévention

Le chef de l'entreprise utilisatrice organise avec l'entreprise extérieure des inspections et réunions périodiques permettant de vérifier la mise en œuvre des actions de prévention décidées, d'évaluer leur efficacité et, éventuellement, d'actualiser le plan de prévention.

En cas de changement de situation de travail pouvant créer de nouveaux risques d'interférences (nouvel équipement, nouveau local, nouvelle organisation...), le chef de l'entreprise utilisatrice convoque le chef de l'entreprise extérieure pour actualiser le plan de prévention.



Exemple de plan de prévention

Art. R. 4511-1 à R. 4514-10 du code du travail

Plan initial

Plan annuel d'actualisation

Plan déclenché par une modification de la situation de travail
(en préciser la nature)

Entreprise utilisatrice (donneur d'ordre)

Raison sociale : _____

Représentée par : _____

Coordonnées : _____

Téléphone : _____

Entreprise extérieure (prestataire)

Raison sociale : _____

Représentée par : _____

Coordonnées : _____

Téléphone : _____

Description sommaire de la prestation

Nature de la prestation à réaliser : _____

Lieu de la prestation : _____

Plages horaires de la prestation : _____

Date de démarrage de la prestation : _____



Inspection commune des lieux de travail

Il a été procédé à une visite commune des lieux de travail le _____

avec la participation de M. ou Mme X (fonction) représentant de l'entreprise utilisatrice _____

et de M. ou Mme Y (fonction) représentant de l'entreprise extérieure _____

Vérifications réalisées lors de l'inspection commune

En cas d'utilisation par un salarié prestataire d'une machine (scie, découenneuse, épilucheuse, meule...) appartenant à l'entreprise utilisatrice :

	Satisfaisant	À améliorer*	Sans objet
Instructions de travail écrites (de type fiche de poste) indiquant les règles de travail en sécurité (y compris pour les tâches d'entretien effectuées par le salarié prestataire comme, par exemple, le changement de lame sur la scie à ruban) : port d'EPI, rythme de travail, rotation de postes, pauses...			
Protection contre les interférences liées à la co-activité (protection contre les heurts et les contacts avec d'autres travailleurs ou objets, espace de travail à l'écart des flux de personnes, d'engins, de produits...)			
Stabilité de la machine			
Conformité de la machine (essai des dispositifs de sécurité, rapport de l'organisme de contrôle)			
Fonctionnement			
Niveau sonore			
Remarques :			

*Améliorations prévues à indiquer dans le plan d'action **Z** • page 13



En cas d'utilisation par des salariés prestataires de moyens de manutention mécanique appartenant à l'entreprise utilisatrice :

● Rail aérien	Satisfaisant	À améliorer*	Sans objet
État du rail et des crochets			
Dispositif de sécurité (antichute, blocage, freins...)			
Dispositif d'affalage			
Dispositif de berce			
Hauteur adaptée au salarié			
Instruction de port du casque en cas de risque de choc à la tête			
Remarques :			

*Améliorations prévues à indiquer dans le plan d'action en **5**, **10** et **13** • pages 13, 14 et 15

● Convoyeur	Satisfaisant	À améliorer*	Sans objet
Dispositif de mise à hauteur réglable en fonction du salarié			
Dispositif d'arrêt d'urgence efficace et bien placé			
Remarques :			

*Améliorations prévues à indiquer dans le plan d'action en **5** • page 13



En cas de manutentions manuelles :

● Levées ou ports de charges

	Satisfaisant	À améliorer*	Sans objet
Charges levées ou portées inférieures à 15 kg			
Cumul de manutentions de charges par jour et par personne inférieur à 7,5 tonnes			
Hauteur de prise et de dépose des charges supérieure à 75 cm et inférieure à 140 cm			
Distances de déplacement inférieures à 10 m			
Remarques :			

*Améliorations prévues à indiquer dans le plan d'action en 5 • page 13

● Pousser-tirer (déplacements de bacs-Europe, de conteneurs roulants...)

	Satisfaisant	À améliorer*	Sans objet
État du matériel (notamment les roues)			
État des sols			
Charges poussées ou tirées inférieures à 250 kg			
Hauteur des mains lors de la poussée ou de la traction supérieure à 75 cm et inférieure à 140 cm			
Remarques :			

*Améliorations prévues à indiquer dans le plan d'action en 5 • page 13



● Transpalettes électriques

	Satisfaisant	À améliorer*	Sans objet
État du matériel (roues, freins, système d'élévation)			
État des sols			
Masses unitaires déplacées inférieures à la charge maximale indiquée			
Remarques :			

*Améliorations prévues à indiquer dans le plan d'action en **5** et **6** • page 13

Pour les activités de découpe :

● Vérification de la conception des postes de travail

	Satisfaisant	À améliorer*	Sans objet
Dispositif de mise à hauteur en fonction du salarié			
Espace de travail adapté			
Possibilités de régulation (stock tampon, variation de la cadence...)			
Remarques :			

*Améliorations prévues à indiquer dans le plan d'action en **1** et **2** • page 12



● Vérification du système d'entretien des couteaux et des EPI

	Satisfaisant	À améliorer*	Sans objet
Organisation de l'affûtage			
Formation des affûteurs			
Matériel d'affûtage			
Matériel d'affilage			
Système de contrôle du pouvoir de coupe			
Système de transport des couteaux (coutelières, organisation)			
Système de lavage des couteaux			
Système de lavage et séchage des EPI			
Remarques :			

*Améliorations prévues à indiquer dans le plan d'action en **3** • page 12

Pour les déplacements dans l'entreprise

	Satisfaisant	À améliorer*	Sans objet
Instructions existantes transmises			
Plan de circulation transmis			
Séparation des flux de piétons et d'engins			
État des sols (régularité, adhérence)			
Remarques :			

*Améliorations prévues à indiquer dans le plan d'action en **6** et **9** • pages 13 et 14



Pour tous les postes

	Satisfaisant	À améliorer*	Sans objet
Absence d'inconfort thermique lié à des courants d'air			
Éclairage			
Niveau de bruit			
Absence de risque de chute d'objet ou de matière			
Remarques :			

*Améliorations prévues à indiquer dans le plan d'action en **1, 8, 9, 11** et **14** • pages 12, 13, 14 et 15

Préparation au travail et récupération

	Satisfaisant	À améliorer*	Sans objet
Vestiaires			
Moyens de rangement			
Local de restauration			
Local de pause			
Locaux sanitaires (toilettes, lavabos, douches)			
Organisation permettant a minima une pause effective d'au moins 10 minutes toutes les 2 heures (hors déplacement, habillage et déshabillage)			
Remarques :			

*Améliorations prévues à indiquer dans le plan d'action en **4** et **14** • pages 12 et 15



Gestion des aléas

Des aléas (pannes, dysfonctionnements, matières premières non-conformes, retards...) peuvent entraîner une dégradation des conditions de travail (inactivité prolongée dans le froid, accélération du rythme de travail, allongement de la durée de travail, manutentions supplémentaires...) entraînant une augmentation du stress, de la fatigue, du risque de TMS et d'accident.

	Satisfaisant	À améliorer*	Sans objet
Processus de réévaluation des risques en cas de dégradation importante ou prolongée des conditions de travail			
Processus de déclenchement d'actions de prévention complémentaires en cas d'apparition de risques nouveaux (modification importante de la situation de travail, tâche non-prévue dans le contrat...)			
Remarques :			

*Améliorations prévues à indiquer dans le plan d'action **12 notamment** • page 15

Autres vérifications

	Satisfaisant	À améliorer	Sans objet
Remarques :			



Plan d'action

Risque	Action de prévention	Mise en œuvre	
		Entreprise extérieure	Entreprise utilisatrice
Coupures, piqûres	1 Amélioration de la conception des postes de travail décidée suite à l'inspection commune (préciser nature et date de réalisation)		X
	Formation à l'utilisation des outils coupants et piquants	X	
	Organisation du contrôle du profil des couteaux	X	
	Vérification du bon état et de la conformité des outils	X	
	Fourniture et entretien des EPI	X	
	Formation au port des EPI et contrôle	X	
TMS	2 Amélioration de la conception des postes de travail décidée suite à l'inspection commune (préciser nature et date de réalisation)		X
	3 Amélioration du système d'entretien des couteaux décidée suite à l'inspection commune (préciser nature et date de réalisation)		
	Fourniture des moyens de transport des outils (notamment des couteaux)		
	Organisation du lavage des outils (notamment des couteaux)		
	Organisation de l'affûtage		
	Fourniture du matériel d'affûtage		
	Fourniture du matériel d'affilage		
	4 Amélioration de l'organisation des pauses décidées suite à l'inspection commune (préciser nature et date de réalisation)		
	Conformité des produits travaillés (température, poids, qualité...)		X
	Fourniture des moyens de lavage des EPI et des outils		X
	Organisation du lavage des EPI et des outils		X
Fourniture des moyens de rangement des EPI et des outils		X	



Risque	Action de prévention	Mise en œuvre	
		Entreprise extérieure	Entreprise utilisatrice
Accidents liés à la manutention	5 Amélioration des moyens de manutention décidée suite à l'inspection commune (préciser nature et date de réalisation)		X
	Formation des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)	X	
	Fourniture et contrôle du port des chaussures ou bottes de sécurité	X	
Chutes et traumatismes lors des déplacements	6 Amélioration des sols décidée lors de l'inspection commune (préciser nature et date de réalisation)		X
	Organisation des pauses prévenant la précipitation		
	Fourniture et contrôle du port des chaussures ou bottes de sécurité	X	
	Organisation du maintien en ordre et en propreté des locaux		X
Accidents lors de l'utilisation de machines (scie, découpeuse, éplucheuse, meule...)	7 Amélioration des machines décidée suite à l'inspection commune (préciser nature et date de réalisation)		X
	Maintien en conformité des machines		X
	Fourniture à l'entreprise extérieure des instructions de travail en sécurité (type fiche de poste)		X
	Formation du salarié au travail en sécurité	X	
	Formation renforcée à la sécurité pour les travailleurs temporaires utilisant une machine	X	
	Fourniture et contrôle du port des EPI	X	
	Planification et organisation du travail prévenant la fatigue et la perte de vigilance		
	Objectifs de production compatibles avec la sécurité		
Conformité des produits travaillés		X	
Affections liées au bruit	8 Formation au port et à l'entretien des EPI	X	
	Fourniture et contrôle du port des EPI	X	
	Action de réduction du bruit décidée suite à l'inspection commune (préciser nature et date de réalisation)		X



Risque	Action de prévention	Mise en œuvre	
		Entreprise extérieure	Entreprise utilisatrice
Zoonoses	Information sur la prévention du risque de zoonose	X	
	Fourniture et contrôle du port des EPI	X	
Accidents liés à la circulation d'engins	9 Fourniture du plan et des instructions de déplacement à l'entreprise extérieure		X
	Transmission du plan et des instructions aux salariés et contrôle de leur respect	X	
	Matérialisation des voies réservées aux piétons		X
	Amélioration décidée suite à l'inspection commune (préciser nature et date de réalisation)		X
Accidents liés à la co-activité lors du nettoyage	Planification des opérations de nettoyage en dehors de la période d'activité des prestataires		X
Électrifications	Maintien des installations électriques en conformité		X
	Instructions de prévention du risque d'électrification et contrôle	X	
Chocs à la tête	10 Fourniture de casques et contrôle de leur port	X	
	Amélioration de l'état du rail et des crochets décidée suite à l'inspection commune (préciser nature et date de réalisation)		X
Accidents de circulation automobile dans l'entreprise	Fourniture du plan de circulation et des règles de circulation et de stationnement à l'entreprise extérieure		X
	Transmission du plan de circulation et des règles de circulation et de stationnement au personnel	X	
Exposition au froid	11 Amélioration décidée suite à l'inspection commune (préciser nature et date de réalisation)		X
	Fourniture des vêtements de travail	X	



Risque	Action de prévention	Mise en œuvre	
		Entreprise extérieure	Entreprise utilisatrice
Stress	12 Amélioration de la gestion des aléas décidée suite à l'inspection commune (préciser nature et date de réalisation)		
Exposition à des produits dangereux	Transmission des fiches de données de sécurité à l'entreprise extérieure		X
	Instructions de prévention et de conduite à tenir en cas d'accident	X	
	Fourniture des EPI et contrôle de leur port	X	
Chutes d'objet ou de matière	13 Amélioration décidée suite à l'inspection commune (préciser nature et date de réalisation)		
Accidents liés à la fatigue	14 Amélioration décidée suite à l'inspection commune (préciser nature et date de réalisation)		

Situations d'urgence

Évacuation en cas d'incendie

L'entreprise utilisatrice transmet ses instructions à l'entreprise prestataire qui se charge d'en informer son personnel.
L'entreprise utilisatrice s'assure du dégagement des issues de secours.

Intervention

en cas d'accident corporel

	Satisfaisant	À améliorer	Actions d'amélioration programmées <i>(préciser nature et date de réalisation)</i>
Vérification de la présence suffisante et identifiable, à proximité du personnel prestataire, de personnes formées aux premiers soins et aux procédures d'alerte (infirmiers, secouristes de l'entreprise utilisatrice, secouristes de l'entreprise prestataire)			
Vérification de l'existence de matériel de premiers soins rapidement disponibles			
Vérification de l'absence de travailleur isolé (travailleur dont la perte de connaissance ne serait pas détectée par une autre personne dans la minute)			

Fait à _____

le _____

pour l'entreprise utilisatrice :

pour l'entreprise extérieure :

Nom : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Fonction : _____

Signature :

Signature :

Cachet entreprise

Cachet entreprise



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite
& Santé
Bretagne au travail

Carsat Bretagne
Direction des Risques Professionnels
236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes Cedex 9

3679

Service gratuit
+ prix appel

drp.cdi@carsat-bretagne.fr
www.carsat-bretagne.fr